



Année : 2023

Lieu : Lyon

Suicide : prévenir, accueillir et gérer la crise suicidaire - FORMATION

Réf. : ECSPS11B



Compétences Visées

Identifier, prévenir et gérer le risque suicidaire.

Objectifs, Contenus

Appréhender les enjeux de santé publique en France dans la prévention du suicide

- Le Programme National d'Action Contre le Suicide.
- L'instruction DGS du 10/09/19 relative à la stratégie multimodale de prévention du suicide.
- Le quatrième rapport de l'Observatoire National du Suicide, juin 2020.
- L'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prise en charge de la souffrance psychique chez les jeunes.
- L'incidence du suicide en France.
- Les mythes et représentations autour du suicide.

Comprendre et appréhender le processus suicidaire

- Le geste suicidaire : ses modalités, du risque à la crise suicidaire.
- Les différents types de suicide : approches par la sociologie, phénoménologie, psychopathologie.
- L'épidémiologie du risque suicidaire : étapes de la vie, risques psychosociaux, événements de vie, antécédents personnels et familiaux, crises pandémiques.

Identifier les liens entre troubles psychopathologiques et acte suicidaire

- Les troubles dépressifs et le risque suicidaire : approche clinique et psychopathologique.
- Les différents types de dépression.
- La crise psychique et la fragilité ontologique : angoisse, facteurs(s) déclenchant(s), rupture de l'homéostasie, effondrement des stratégies d'adaptation, durcissement des mécanismes de défense, réminiscence de traumas anciens.
- La psychopathologie : troubles anxieux, troubles de l'humeur, troubles de la personnalité, troubles psychotiques, addictions.
- La pulsion de vie et la pulsion de mort, l'angoisse et les mécanismes de défense.
- Les buts et l'intérêt de l'hospitalisation.
- La protection de la vulnérabilité psychique : de l'évaluation à l'hospitalisation.

Analyser les interactions entre le soignant et la personne suicidaire et/ou suicidante : approche réflexive

- La congruence entre le verbal et le non-verbal.
- La notion d'ambivalence.
- Les mécanismes de défense des soignants, les attitudes et contre-attitudes soignantes.
- L'éthique de l'accompagnement.
- Les situations cliniques vécues par les participants : analyse réflexive.

Apporter une aide à la personne suicidaire et/ou suicidante

- La visée diagnostique : Risque, Urgence et Dangerosité de la situation (outil RUD).
- L'Outil COQ (Canada) : Comment, Où, Quand.
- Les écueils à éviter : banalisation, déni, fausse réassurance...
- La visée thérapeutique : modalités d'accompagnement et soutien psychologique face à la crise suicidaire (intervention en situation de crise suicidaire - Terra et Seguin).

Développer des pratiques de prévention et de postvention

- Le numéro d'appel 3114 : 7/7, 24h/24.
- Le dispositif Vigilans.
- Les méthodes du recontact : surveillance et veille clinique à distance du geste, temporalité du suivi.
- Les modalités de recontact : SMS, carte postale, courrier...
- L'outil *Safety Plan* (CHU Montpellier).
- La continuité et l'organisation des soins.
- Les psychothérapies structurées.
- Le soutien aux équipes et aux personnes endeuillées.
- L'accompagnement d'un événement traumatique en milieu de travail.

Personnes concernées

Tout professionnel de santé et du médicosocial.

Lyon 2023

Durée

2 jours

» du 16/11/2023 au 17/11/2023

Intervenant

SEGARD Céline

- Cadre Supérieur de Santé « Pôle Psychiatrie »
- Cadre de santé en clinique psychiatrique
- Master 2 en Management du secteur sanitaire et social
- Responsable de la Gestion des Risques Associés aux Soins
- Infirmière DE
- [Voir son profil LinkedIn](#)

Prix

Tarif Inter : **700 €** Net de taxe

Tarif Intra : **Nous consulter**

Méthode

- Apports théoriques avec des supports PowerPoint pour faciliter une intégration visuelle et auditive.
- Analyse des pratiques professionnelles.
- Exercices de simulation, jeux de rôles sur des points-clés : approche du patient, situations de crise, relation et entretiens, débat éthique, médiation de groupes.

Valeur ajoutée de la formation

Cette formation s'inscrit dans les préconisations de la DGOS au titre des priorités de Santé Publique. Une appropriation des contenus, à partir de vignettes cliniques, permet aux stagiaires d'intégrer les différents niveaux d'évaluation de l'urgence de la crise suicidaire. De plus, un focus est fait sur la prévention (numéro d'appel 3114 et contacts en cas de crise) et la postvention : *safety plan*, rappel téléphonique…

Prérequis

» Aucun

Dispositif D'évaluation

L'évaluation sera réalisée à l'aide des critères suivants :

- **Les attentes** des participants seront recueillies par le formateur lors du lancement de la formation et confrontées aux objectifs de formation.
- **Les acquis / les connaissances** seront évalués en début et en fin de formation par l'intermédiaire d'un outil proposé par le formateur (quiz de connaissances, questionnaire, exercice de reformulation, mise en situation...).
- **La satisfaction** des participants à l'issue de la formation sera évaluée lors d'un tour de table, le cas échéant en présence du commanditaire de la formation, et à l'aide d'un questionnaire individuel « à chaud » portant sur l'atteinte des objectifs, le programme de formation, les méthodes d'animation et la qualité globale de l'intervention.
- A distance de la formation : il appartiendra aux stagiaires **d'analyser les effets de la formation sur les pratiques individuelles et collectives de travail**, notamment lors de leur entretien professionnel. Des outils pourront être suggérés pendant la formation (plans d'action, préfiguration d'un plan d'amélioration des pratiques individuelles et collectives, grille de suivi personnalisé de mesure d'impact...).

À noter

Cette formation est éligible au DPC pour les IDE et les Médecins

- Orientation n° 25 : Repérage et évaluation du risque suicidaire et conduite à tenir
- Le GRIEPS est enregistré comme ODPC (n°1378)
- En intra, ce thème pourra être déposé sur le site de l'ANDPC pour permettre aux professionnels concernés de satisfaire à leur obligation de DPC au titre des apports cognitifs. Compte tenu des contraintes de validation de l'ANDPC, nous serons en mesure de vous communiquer un numéro de programme DPC dans les trois mois après la contractualisation de la formation.

Voir aussi

- [Suicide : Prévention et gestion du risque en e-learning](#)